

Membres du conseil d'école

- Encouragent la participation des parents et des représentants de la communauté scolaire
- Servent de lien entre le conseil d'école, les parents et la communauté
- Agissent dans le meilleur intérêt de l'école et des élèves
- Veillent à ce que les postes de direction du conseil d'école soient pourvus
- Maintiennent des normes éthiques élevées
- Comprennent les politiques du conseil scolaire

Conseil d'école

- Conseille le directeur et le conseil scolaire sur les questions éducatives qui concernent l'école
- Établit et examine les buts, les objectifs, les plans d'action et les procédures du conseil d'école
- Communique et consulte les parents et la communauté scolaire
- Se réunit régulièrement

Direction d'école

- Supervise le fonctionnement et la gestion de l'école
- Établit un conseil d'école
- Offre au conseil d'école la possibilité de s'exprimer sur des questions éducatives et partage ses recommandations avec le conseil scolaire
- Favorise la coopération entre la communauté et l'école
- Fournit des informations sur les politiques et les règlements au conseil d'école
- Conseille le conseil d'école sur les mesures prises en réponse aux recommandations du conseil d'école
- Interprète et communique les résultats des tests provinciaux, de l'évaluation de l'apprentissage des élèves et des examens de diplôme

Direction générale du conseil scolaire

- Est responsable de l'éducation au sein du conseil scolaire
- Établit des mesures de responsabilité pour le conseil scolaire
- Respecte la loi sur l'éducation, le règlement sur les conseils scolaires et les politiques connexes
- Met en œuvre des politiques concernant le fonctionnement des conseils d'école et aide à leur formation et à leur fonctionnement

Conseil scolaire

- Fait des rapports à la communauté sur l'apprentissage des élèves et les performances du système scolaire, y compris une interprétation des résultats
- Propose des programmes éducatifs, basés sur les besoins de la communauté
- Engage et évalue le directeur
- Fournit une assurance responsabilité civile pour les conseils scolaires
- Permet au conseil d'école de contribuer de manière significative aux décisions concernant l'éducation
- Crée des procédures d'appel et de résolution des conflits pour aider le conseil d'école
- Soutient le travail du conseil d'école
- Fournit des informations précises et opportunes

Ministre de l'éducation

- Est responsable de la législation en matière d'éducation
- Fixe les niveaux de financement de l'éducation
- Définit l'orientation générale de la politique de l'éducation
- Établit des lignes directrices pour le programme d'études et l'évaluation des étudiants
- Publie des rapports annuels sur l'éducation dans la province